



# BULLETIN DE L'INSTITUT FRANÇAIS D'ARCHÉOLOGIE ORIENTALE

en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne

BIFAO 100 (2000), p. 347-369

Francis Janot

Une occupante inattendue de la pyramide du roi Pépy Ier.

#### *Conditions d'utilisation*

L'utilisation du contenu de ce site est limitée à un usage personnel et non commercial. Toute autre utilisation du site et de son contenu est soumise à une autorisation préalable de l'éditeur (contact AT ifao.egnet.net). Le copyright est conservé par l'éditeur (Ifao).

#### *Conditions of Use*

You may use content in this website only for your personal, noncommercial use. Any further use of this website and its content is forbidden, unless you have obtained prior permission from the publisher (contact AT ifao.egnet.net). The copyright is retained by the publisher (Ifao).

#### **Dernières publications**

9782724711714	<i>La pensée et la pratique pharmacologiques d'Avicenne</i>	Sylvie Ayari
9782724711899	<i>BCAI 40</i>	
9782724711288	<i>Karnak-Nord XI</i>	Colin Hope
9782724711622	<i>BIFAO 126</i>	
9782724711059	<i>Les Inscriptions de visiteurs dans les Tombes thébaines</i>	Chloé Ragazzoli
9782724711455	<i>Les émotions dans l'Égypte Ancienne</i>	Rania Y. Merzeban (éd.), Marie-Lys Arnette (éd.), Dimitri Laboury, Cédric Larcher
9782724711639	<i>AnIsl 60</i>	
9782724711448	<i>Athribis XI</i>	Marcus Müller (éd.)

# Une occupante inattendue de la pyramide du roi Pépy I<sup>er</sup>

Francis JANOT

**E**N 1997, la Mission archéologique française de Saqqara achevait le dégagement des faces de la pyramide du roi Pépy I<sup>er</sup><sup>1</sup>. Très ruiné, le parement n'est conservé à la base que sur un maximum de quatre assises, ce qui laisse apparaître le premier gradin de la maçonnerie interne de la construction. Du côté ouest, deux tombes ont été mises au jour, aménagées en fosses dans le lit d'attente du gradin à 6,30 m (12 coudées) au-dessus des dallages du péribole.

Les vestiges mal conservés contenus dans la première fosse ont permis de reconnaître un homme adulte enveloppé dans trois linceuls successifs. Protégé dans une peau animale, il reposait en décubitus dorsal, la tête à l'ouest, sur un épais tapis de paille finement hachée.

La seconde fosse contenait une femme, d'orientation est-ouest, la tête à l'ouest, reposant sur une natte en décubitus latéral droit hyperfléchi. Sous la natte, au niveau de la tête, étaient placées une paire de chaussures et une large bourse en cuir<sup>2</sup> (fig. 1). Cette découverte ne semble pas répondre aux usages et rituels funéraires pharaoniques. C'est pourquoi il nous a paru important d'étudier avec minutie cette dernière inhumation et son matériel archéologique afin d'avoir une meilleure connaissance des gestes techniques préparatoires effectués sur ce corps en quête d'immortalité.

## ■ L'enterrement

À l'époque de l'inhumation, la pyramide était enfouie sous les déblais et déjà ruinée jusqu'à la base du deuxième gradin ; le premier gradin était sans doute recouvert d'une faible couche de déchets de pierre et de sable et c'est en déplaçant plusieurs pierres de la maçonnerie

Toute notre gratitude va à la MAFS qui nous a confié l'étude de cette inhumation. Nous sommes reconnaissant à Jean-François Gout, Ifao, d'avoir réalisé la plupart des clichés du matériel archéologique. Tous nos remerciements vont également à

Philippe Atienza, directeur division sur mesure chez John Lobb (Maison Hermès), pour les renseignements qu'il nous a communiqués sur la confection des chaussures au cours d'un entretien particulièrement intéressant.

<sup>1</sup> Pour la composition et les travaux de l'équipe en 1997 : J. LECLANT, G. CLERC, *Orientalia* 67/3, 1998, p. 357-359 et pl. XXIV-XXVIII.

<sup>2</sup> Fr. JANOT, *BIFAO* 97, 1997, p. 171.

du gradin qu'a été réalisée la fosse d'inhumation. Certains blocs ont été enlevés, d'autres ont été réutilisés pour constituer une paroi. Préparée à 1,60 m du rebord du gradin, la fosse mesure 1,40 m de longueur pour 1 m dans sa plus grande largeur. Ses parois sont inégalement conservées : 60 cm au nord, 90 cm pour les trois assises au sud, 1,34 m à l'est et 20 cm à l'ouest. La place laissée libre pour le corps est à l'exacte dimension de celui-ci (fig. 2).

Au moment de la découverte, le corps était en position contractée sur une natte de 1 m de longueur pour 45 cm de largeur aux deux extrémités. Cette natte est faite d'une quinzaine de larges nervures de palmiers<sup>3</sup>, assemblées les unes aux autres par quatre rangées de cordes, en fibres de palmiers<sup>4</sup> disposées irrégulièrement. La première se trouve à 8 cm de la tête ; les deux cordes centrales sont à 27 cm et 33 cm l'une de l'autre ; enfin, la dernière est disposée à 5 cm des pieds. Les nervures sont assemblées sur deux épaisseurs, conférant à l'ensemble une certaine solidité et une relative rigidité. Au milieu de l'assemblage, les deux cordes traversent directement l'*intima* des nervures (fig. 3). En revanche, aux deux extrémités, la corde forme un système de ligature en huit (fig. 4). Au niveau de la tête et des pieds, le système de fermeture est malheureusement sectionné ; le nœud lui-même a disparu.

Deux linceuls en lin enveloppaient le corps. Sur le linceul interne, sept bandelettes avaient été disposées afin de le maintenir dans la position que les officiants avaient voulu lui donner, selon les règles funéraires en vigueur à l'époque.

Le corps est entouré dans un grand linceul de couleur blanche ou beige. La partie du linceul qui recouvre la tête de la défunte a disparu au niveau de l'extrémité supérieure du crâne sans doute sous l'action d'animaux. Le linceul a été intentionnellement plié sur les côtés, afin de protéger entièrement les pieds.

Sept bandelettes de tissu en lin ont été ajoutées. Manifestement, cinq de ces bandelettes, de 1 cm de largeur, ont été disposées perpendiculairement à l'axe du corps et arrangées régulièrement à peu près tous les vingt centimètres sur le linceul. Les deux autres bandelettes, de 3 cm de largeur, ont des directions différentes. Entourant le corps, elles servent à lier l'ensemble (fig. 5).

À 20 cm de l'extrémité supérieure du crâne, deux liens sont séparés l'un de l'autre de 10 cm (fig. 5, 1 et 2). Des nœuds simples semblent avoir été réalisés afin de les réunir. Disposés l'un au niveau des mains et sur la mandibule, l'autre au niveau de l'épaule, ils maintiennent les deux bras en position repliée<sup>5</sup>.

À 20 cm du deuxième lien, une nouvelle bandelette entoure le corps (fig. 5, 3). Par sa position centrale, elle sert de point d'appui, en son milieu, par un nœud simple, pour réunir les bandelettes 6 et 7 et maintenir la partie haute de la jambe (fig. 6). Une des extrémités de la bandelette 6 est prise dans ce nœud, l'autre est jointe au bord frangé du linceul. Au niveau des pieds, la bandelette 7 est également nouée au linceul (fig. 5, 6-7).

<sup>3</sup> N.H. HENEIN, *Māri-Girgis, village de Haute-Egypte*, BdE 94, 1988, p. 180, fig. 172.

<sup>4</sup> Il y a eu tordage de trois fibres de nervures de palmiers. Ce résultat a été obtenu en faisant rouler les fibres entre les doigts, ou entre la paume et les cuisses. Ce procédé permet à la main restée libre

d'étirer les fibres avant la torsion, A. LEROI-GOURHAN, *Milieu et technique* II, p. 248.

<sup>5</sup> Dans la vallée des Reines, il a été retrouvé sur la momie M 11-5, datée de l'époque romaine, un autre système de blocage destiné à maintenir les membres supérieurs en position allongée, le long du corps :

« une sangle faisant bracelet autour du poignet gauche et passant dans une autre sangle plus longue entourant le poignet droit et passant devant l'abdomen », A. MACKÉ, C. MACKÉ-RIBET, *Rapport sur l'étude des restes humains effectuée dans quatre tombes de la vallée des Reines 2/1*, 1987, p. 171.

À 20 cm du troisième lien, une bandelette fixe la partie basse de la jambe (fig. 5, 4). Le lien le plus externe entoure les deux pieds (fig. 5, 5).

C'est bien avec la volonté d'assurer le maximum de solidité que les attaches ont été appliquées sur le second linceul et non à même le corps.

Le second linceul est replié en partie au niveau de la tête. Son bord s'avère frangé avec deux renforcements de lisière. Chaque frange mesure 7 cm de hauteur. Après avoir détaché les sept bandelettes de lin, nous avons dû fendre ce linceul, dans le sens de la longueur, car celui-ci avait été passé entre les jambes au cours de la préparation du corps. Cette observation indique que le corps a été revêtu alors qu'il se trouvait allongé sur le dos en décubitus dorsal. Ensuite, avant que la rigidité cadavérique ne s'installe ou après qu'elle a disparu, les membres ont été repliés et disposés en position hyperfléchiée. Les bandelettes de lin ont alors été arrangées avec précision au niveau des bras et des jambes, afin que la position imposée au corps par les rites funéraires soit parfaite et demeure au cours du temps (fig. 9).

## ■ Examen des connexions anatomiques

Le squelette gît en décubitus latéral gauche hyperfléchi<sup>6</sup>, les mains protégeant le visage. On observe un excellent maintien de l'ensemble des connexions anatomiques (fig. 7-8).

La légère version du crâne – en bas et en dehors – a bloqué en position les condyles mandibulaires dans les cavités glénoïdes de l'os temporal. Elle a fixé l'amplitude du relâchement des muscles masticateurs, limitant un affaissement trop important de la mandibule. Deux linges froissés faisant office de cale ont été disposés sous la mandibule (fig. 10). Ils permettent également son blocage et lui confèrent sa position surélevée. Un modeste collier de perles en fritte a été retrouvé *in situ* sous les deux cales (fig. 11).

En position naturelle fléchiée, les os des membres supérieurs ont été ramenés près de la poitrine. Du côté gauche, les os ont été bloqués et maintenus en position. La tête humérale est demeurée en place dans la cavité glénoïde de l'omoplate. L'humérus, par son extrémité distale, est également en étroite connexion avec les os de l'avant-bras. La main se prolonge dans l'axe; elle a été disposée afin de toucher, par sa face antérieure, le visage du squelette: des os propres du nez à l'éminence mentonnière. Les doigts de la main se présentent par leur face latérale; par conséquent, la main a dû être disposée sur la tranche.

Du côté droit, le mouvement de rotation, en bas et en dedans, effectué au niveau de l'épaule, a entraîné rapidement la descente – donc le déplacement – de la clavicule sous l'effet de son propre poids, après la fonte des ligaments. La tête humérale a maintenu sa connexion avec l'omoplate, mais la surface articulaire de l'extrémité inférieure de l'humérus a perdu le contact avec les deux os de l'avant-bras. Ces derniers, du fait de la gravité et de leur position instable, ne sont plus en connexion entre eux. La main a été légèrement fléchiée,

<sup>6</sup> L'examen direct du squelette permet de corriger la position initialement notée au moment de la découverte de la momie.

afin que l'extrémité de ses doigts réunis puisse se terminer au contact du bord inférieur de la branche horizontale de la mandibule. Les doigts ont donc été vraisemblablement disposés au niveau de la ligne supérieure du cou.

Le sternum a perdu ses attaches sous l'action de la gravité et de la fonte des ligaments. Ses deux parties, le manubrium et le corps, se sont séparées.

Les vertèbres et les côtes ont été retrouvées en connexion serrée. Le gril costal a suivi le mouvement de rotation et de bascule des épaules. À partir des vertèbres thoraciques, on observe une lente rotation des segments rachidiens les uns par rapport aux autres. Seule la dernière vertèbre lombaire (L5) n'a pas maintenu sa connexion sans doute en raison de son anomalie anatomique : elle se retrouve divisée en deux parties sous le corps du sacrum.

Les os des membres inférieurs ont également maintenu leur connexion. Ils ont été fléchis puis ramenés en direction du thorax. Sous l'action de la gravité, les rotules se sont déplacées. On observe une disjonction de l'articulation coxo-fémorale gauche. En effet, la tête fémorale est sortie de la cavité cotyloïde. Cette articulation est pourtant très résistante. C'est donc bien la position forcée de l'os coxal gauche qui a entraîné ce déboîtement, qui n'a pu se perpétuer qu'après la fonte totale des ligaments et de l'ensemble des muscles qui assurent la contention articulaire.

Au niveau des pieds, les articulations entre les os du tarse, du calcaneum et du talus, sont maintenues. Les connexions entre les métatarses et les phalanges du pied gauche sont intactes. Pour le pied droit, il existe une désorganisation des os, due au rabattement important du linceul et à son maintien en position à l'aide du nœud de la bandelette. Le nœud ayant cédé, les os du pied furent accessibles dès la découverte de la momie. Ils ont pu parfaitement bouger au cours des nombreuses manipulations effectuées sur le corps, qui ont précédé son examen.

Le squelette est celui d'une femme <sup>7</sup> d'aspect gracile âgée d'une quarantaine d'années <sup>8</sup>. Le crâne et le squelette post-crânien, après examen, n'ont révélé aucune trace de soins conservateurs. Au niveau du nez, les fragiles structures de l'ethmoïde ont été épargnées. Le cerveau rétracté n'a pas été retrouvé dans la boîte crânienne. L'*intima* des os, de couleur jaune-orange, ne porte aucune imprégnation de couleur noire, trace si caractéristique de l'action du bitume. L'examen osseux révèle une spondylolyse <sup>9</sup> au niveau de L5 qui aurait pu être la cause d'une souffrance de type sciatalgie. Ainsi de son vivant, cette femme aurait pu

<sup>7</sup> D. FEREMBACH, I. SCHWIDETZKY, M. STLOUKAL, *Bull. et Mém. de la Soc. d'Anthrop. de Paris* 6, 1979, p. 27-31 ; J. BRUZEK, *Archéo-Nil* 2, 1992, p. 43-51.

<sup>8</sup> Par les méthodes classiques, nous avons pu estimer l'âge au décès entre 30 et 40 ans, C. MASSET, *Estimation de l'âge au décès par les sutures crâniennes*, thèse de sciences, Paris VII, 1964. En outre, la facette sternale de la clavicule présente un aspect morphologique de stade III traduisant un âge supérieur à 30 ans (DEROBERT *et al.*, 1980) ; afin de mieux préciser l'âge de cette femme, nous avons aussi utilisé la méthode établie par H. Lamendin, qui sert aujourd'hui en médecine légale. Cette méthode utilise

deux paramètres pour estimer l'âge, à savoir la paradontose et la translucidité de la racine des dents monoradiculées. Ces critères de modification sont en rapport avec l'âge du sujet, mais peuvent dépendre de causes pathologiques. La marge d'erreur est calculée pour chaque décennie d'âge évalué. Ici, elle est de 4,6 années, H. LAMENDIN, J.-F. HUMBERT, J.-Cl. TAVERNIER, G. BRUNEL, R. NOSSINTCHOUK, *Le chirurgien dentiste de France* 539, 1990, p. 93-96 ; E. BACCINO, J.-Cl. TAVERNIER, H. LAMENDIN, D. FRAMERY, R. NOSSINTCHOUK, J.-F. HUMBERT, *Journal de Médecine Légale. Droit médical* 1, 1991, p. 27-33.

<sup>9</sup> Anatomiquement, cette anomalie rarement

décrite se traduit par : « une absence d'ossification de l'arc vertébral au niveau de l'isthme. Cette fente, généralement bilatérale, a pour résultat de scinder la vertèbre en deux parties : une antérieure comprenant corps, pédicules et apophyses supérieures ; une postérieure formée des apophyses articulaires inférieures, des lames et de l'épine. Cette affection évolue normalement vers un spondylolisthésis, qui se traduit par un lent glissement vers l'avant de la partie antérieure de la vertèbre », J. DASTUGUE, V. GERVAIS, *Paléopathologie du squelette humain*, Paris, 1992, p. 110-111, fig. 112 ; à l'examen, les plateaux de la cinquième vertèbre lombaire (L5) et de la première

ressentir des douleurs à la marche et lors du maintien de sa position de travail - accroupie ou assise (fig. 12). En outre, les vertèbres lombaires <sup>10</sup> étaient porteuses d'une arthrose importante.

Soumis aux altérations pathologiques d'origine diverse, les vestiges osseux et dentaires peuvent être porteurs de marques révélatrices occasionnées par l'exercice d'une profession. Ainsi, l'examen attentif du groupe incisif supérieur (11, 12, 21, 22) fait apparaître une anomalie de forme aux trois points de contact interdentaires. En effet, on constate une perte de substance en forme de coin, de dimensions constantes pour les incisives centrales. Les deux encoches créées au niveau des incisives latérales sont plus importantes, surtout du côté droit (fig. 13-14). Ces manques sont la réponse des organes dentaires à leur utilisation quotidienne et répétée au cours d'une vie dédiée à une activité spécialisée.

En outre, on peut reconnaître au niveau des surfaces palatines des dents considérées une zone d'usure consécutive à des frottements importants. Seul un mouvement fonctionnel répétitif, de roto-translation et de circumduction, a pu entraîner ce type de marque <sup>11</sup>; il traduit un mouvement circulaire permanent évoluant de gauche à droite de la mandibule <sup>12</sup>, destiné à mâcher, donc à assouplir des morceaux ou des lanières de cuir introduites à un moment de la manipulation dans les espaces interdentaires <sup>13</sup>. L'ensemble du mouvement induit une salivation abondante. Avec le temps, les forces exercées par les organes dentaires ont provoqué une légère prognathie du bloc incisif supérieur.

## ■ Le matériel archéologique associé

Le collier retrouvé autour du cou est constitué par l'assemblage de perles annulaires en pâte émaillée de couleur noire. Une alternance régulière de perles blanche, rouge, blanche; noire, blanche, noire; blanche, rouge, blanche, constitue un motif répété cinq fois (fig. 11).

Une bourse en cuir était disposée sous la natte, constituée par l'assemblage de quatre morceaux cousus entre eux. Elle mesure 26 cm de haut pour 20 cm de large. La bordure a été renforcée par une lanière en cuir assemblée par deux coutures faufileges continues. On trouve une dizaine de passants, de 5 cm de haut pour 1 cm de large, disposés tous les 1,7 cm.

vertèbre sacrée (S1) sont normaux. Le sacrum, parfaitement intègre, n'a pas de *spina bifida*. Cette jeune femme adulte ne semble pas présenter de spondylolisthésis, car en effectuant la réadaptation lombo-sacrée nous n'avons pas mis en évidence le débordement en avant de la cinquième vertèbre lombaire et les remodelages qui en résultent sur le promontoire, J. DELAMARE, V. DELAMARE, *Dictionnaire des termes techniques de médecine*, Paris, 1985, p. 245 et p. 766; « normalement bien tolérée, cette pathologie peut évoluer vers des lombalgies et même vers une sciatique », P. GODEAU, J.-C. PIETTE, S. HERSON, *Traité de médecine 2*, Paris, 1987, p. 2796-2798; B.-Y. MAFART, *Pathologie osseuse au Moyen Âge en Provence*, Paris, 1983, p. 7-8.

<sup>10</sup> Siègle électif des populations anciennes, O. DUTOUR, *Hommes fossiles du Sahara*, Paris, 1989, p. 210-211.

<sup>11</sup> J.D. ORTHLIEB, B. MANTOUT, « Cinétique mandibulaire », *EMC stomatologie*, 1997, 22.009, p. 5, fig. 7.

<sup>12</sup> Le mouvement masticatoire mandibulaire est identifié comme horaire à partir des marques de frottements retrouvées sur les condyles mandibulaires. Les pertes de substances de l'organe dentaire sont plus importantes du côté droit que du côté gauche. Ainsi, cette femme était de son vivant à prédominance gauchère. On observe également une légère hypertrophie des os du membre supérieur gauche du squelette.

<sup>13</sup> Le site d'Abu Hureyra, au nord de la Syrie actuelle, a permis de retrouver sur les organes dentaires, pour l'époque néolithique, d'autres détails de la vie quotidienne, T. MOLLESON, « Des ossements révélateurs », *Pour la Science* 204, 1994, p. 60; de nos jours, en Haute-Égypte, certains hommes du village de Mâri Girgis se sont spécialisés dans l'artisanat de la vannerie. Une photographie prise par N. Henein montre l'un d'eux occupé à réaliser des paniers. Pour cela, il a placé dans sa bouche, entre ses dents, une foliole qu'il est sur le point d'intégrer dans la tresse, N. H. HENEIN, *BdE* 94, 1988, pl. 42. Ce geste technique, répété tout au long de la vie, laisse son empreinte sur et entre les différentes faces des organes dentaires.

Chacun est formé par l'assemblage de trois brins de cuir. Ils assurent le passage d'un lacet en cuir, formé par l'assemblage de deux brins torsadés de 2 à 3 mm d'épaisseur. Le diamètre d'ouverture de la bourse peut être estimé à au moins 12 cm (fig. 15-16).

Un lissoir en calcite y a été retrouvé. Il mesure 6,8 cm de longueur pour 3,7 cm de largeur. Son épaisseur, variable, est de 9 mm à la partie faisant office de manche et de 4 mm à la partie travaillante. Une fois tenu en main, on perçoit très bien l'aspect poli sur toutes les faces. Tous les angles sont arrondis. Il s'agit sans aucun doute d'un instrument à usage professionnel. Il a manifestement été tenu en main très longtemps. Naturellement, la pulpe du pouce se place sur la face supérieure, dans l'empreinte qu'il a formée, légèrement en cupule. Les autres doigts se placent d'eux-mêmes, sans aucune contrainte. En contact avec le matériau à travailler, la partie lissante s'est amincie au cours du temps. La relative petite taille de cet instrument démontre qu'il était de toute évidence destiné à une fine main féminine (fig. 17).

Une petite vannerie spiralée cousue, à points espacés, formée par un faisceau de fibres fines<sup>14</sup> a été retrouvée dans la bourse. Ce petit panier mesure 6 cm de diamètre pour 4 cm de hauteur. Il a été exécuté à l'aide d'une aiguille ou d'un poinçon. Chaque spirale semble cousue à la précédente par le brin qui pique dans l'épaisseur de celle-ci. Purement géométriques et disposés à partir de l'ouverture, les motifs de décoration sont constitués par quatre séries d'attaches de couleur noire, groupées en carré<sup>15</sup>.

Le panier est surmonté par un bouchon de 1,8 cm de haut, modelé dans une pièce en cuir de couleur rouge. À son extrémité inférieure, il porte encore la marque d'un lien en cuir. En guise de décor, cinq fines bandes de cuir, de longueur variant entre 1 et 5 cm, ont été découpées de part et d'autre du bouchon (fig. 18).

La bourse contenait aussi deux morceaux de tissu froissés, roulés sur eux même. Le premier, déchiré, n'a pu être étendu. En revanche, le second, une fois déplié, s'est révélé être un petit sac de forme rectangulaire (13 cm de longueur pour 12 cm de hauteur). Il est constitué par l'assemblage de trois pièces de tissu cousues, dans la longueur, par un point de surjet réalisé tous les cinq millimètres. Chaque pièce de tissu mesure quatre centimètres de hauteur. Manifestement, la pièce qui fait office de fond est de qualité plus grossière que les deux autres pièces de tissu. Une cordelette se trouve encore engagée dans les trous qui bordent l'ouverture de ce petit sac retrouvé vide (fig. 19).

Il y avait encore un simple morceau de cuir, plié intentionnellement en deux, cousu par un point de surjet à chaque extrémité. Pour le côté gauche, vingt trous ont été percés à 3 mm le long du bord externe, seize pour le côté droit. Ce petit étui mesure 10 cm de longueur pour 6,5 cm de hauteur. Lui aussi était vide (fig. 20).

Enfin, on a récupéré des perles isolées : une perle discoïdale en œuf d'autruche, une pendeloque en vertèbre de poisson, cinq perles sphériques en terre cuite noire, quatre perles ovales en terre cuite rouge et une petite perle annulaire en fritte émaillée bleue (fig. 21-22). Ont été retrouvés également un bracelet de poignet en perles identiques à celles précédemment

<sup>14</sup> A. LEROI-GOURHAN, *L'homme et la matière II*, p. 270; H. BALFET, *L'Anthropologie* 56, 1952, p. 269,

fig. c et p. 270 et 274; W. WENDRICH, *Who is afraid on Basketry*, 1991, p. 74, fig. 52-53.

<sup>15</sup> Y. J.-L. GOURLAY, *DF/FAO XVII/1*, 1981, p. 88.

décrites et des fragments de séparateurs : trois séparateurs <sup>16</sup> en agate à deux rangs, incomplets, ainsi que trois séparateurs en cornaline de forme rectangulaire dont deux sont à deux rangées, le troisième à trois rangées (fig. 22-25).

À côté de la bourse était placée une paire de chaussures montantes d'adulte en cuir rouge <sup>17</sup> (fig. 26-29). Les deux pieds ont une longueur de 23 cm pour une largeur de 9 cm, soit une pointure de 34 points de Paris. Hormis quelques fragments de cuir manquant sur le dessus des chaussures, la paire est complète. On n'a repéré aucune déformation ; l'usure d'utilisation semble nulle.

La semelle est constituée de deux couches de cuir assemblées par un lien ce qui semble la technique habituelle à l'époque romaine.

Le dessus de la chaussure est constitué d'une pièce principale de cuir rouge. Tout le long de l'axe du milieu de l'empeigne, une pièce en cuir, large de 7 mm, de couleur violette, renforce le dessus de la chaussure <sup>18</sup>. Elle est fixée par deux coutures faux filages continues. Le dessus de la chaussure et la semelle sont réunis par une couture au point de surjet <sup>19</sup>. L'ouverture est bordée par un bord retourné de cuir rouge, monté également au point de surjet. Une languette en cuir rouge y a été attachée.

Au niveau du cou-de-pied, une autre pièce en cuir formant le contrefort, de couleur violette, a été solidarisée par un point de surjet.

Un quartier de 12 cm de hauteur enserre la cheville. De chaque côté, deux œillets disposés l'un au-dessus de l'autre ont été renforcés par une pastille de cuir cousue. Ils laissent le passage à un lacet de 29 cm de longueur. Un des brins du lacet de la chaussure gauche porte la marque d'une réparation. En effet, parce qu'il était trop court ou coupé, une lanière de cuir, de même épaisseur, lui a été ajoutée <sup>20</sup> (fig. 30). Enfin, trois œillets non renforcés permettent d'attacher la chaussure sur la région dorsale du pied.

Ces chaussures sont un superbe exemple de travail du cuir. Munies de semelles fines, elles semblent être réservées à l'usage domestique <sup>21</sup>, mais elles ne correspondent en rien aux sandales que portait l'Égyptien ancien. En effet, si l'on s'en tient aux représentations des scènes de la vie quotidienne, l'Égyptien vivait pieds nus. Il ne portait des chaussures en cuir, signe d'apparat, que pour assister aux cérémonies religieuses ou funéraires <sup>22</sup>. Pourtant,

<sup>16</sup> On trouve facilement ce type de matériel qui peut être également en fritte et en os, G. BRUNTON, R. ENGELBACH, *Gurob*, pl. XLIII, 55.

<sup>17</sup> V. MONTEBAULT, dans Del F. BAROCAS, *Antinoe cent'anni dopo*, p. 229, 313 ; p. 230, 314.

<sup>18</sup> Ce type de couture a été retrouvé dans des vestiges en cuir mis au jour au Mons Claudianus, S. WINTERBOTTOM, *BIFAO* 90, 1990, p. 79, fig. 7, n° 7, nos 9-10.

<sup>19</sup> D'après Philippe Atienza, la régularité de la couture montre que la chaussure a été cousue retournée à l'envers à l'aide d'un fil en lin tressé à deux ou trois brins.

<sup>20</sup> L'extrémité du lacet en place a reçu une incision dans sa longueur. Il en a été de même pour une des

extrémités de la lanière que l'on a souhaité ajouter. Il resta juste à faire passer chacune des extrémités dépourvues d'incision dans une des incisions. Tirer sur l'extrémité libre a permis d'obtenir un lacet de la bonne taille. Cet ajout est le fait même d'un professionnel ; la démonstration n'en a été faite dans l'atelier des maîtres-cordonniers de la maison Hermès.

<sup>21</sup> S. WINTERBOTTOM, *ibid.*, p. 78.

<sup>22</sup> Y. J.-L. GOURLAY, *DFIFAO* 17/1, p. 55 ; on connaît de nombreux exemplaires dans les collections de musées, B. AFFHOLDER, M.-J. CORNIC, *Angers, musée Pincé. Collections égyptiennes*, p. 158, n° 241 ; G. KUENY, J. YOYOTTE, *Grenoble, musée des Beaux-Arts. Collection égyptienne*, p. 169-170, nos 244-245 ;

plusieurs paires déposées dans les sarcophages ont été retrouvées lors du dépeuplement des momies des prêtres d'Amon, à Deir el-Bahari, G. DARESSY, *ASAE* 8, 1907, p. 3-38 ; dans la caisse en bois de la momie de la jeune fille n° 50, des sandales avaient été déposées ; le n° 66 contenait une paire de chaussures en cuir rose et des sandales en jonc tressé ; dans le n° 72 il s'agissait, cette fois, d'une paire de chaussures en cuir bleu et d'une paire de sandales en jonc tressé ; le n° 83 a révélé une paire de chaussures en cuir rouge, d'autres bleues, et plusieurs paires destinées à des enfants, en cuir rouge ; le n° 127 a montré une paire de sandales en cuir ; le n° 129 contenait quant à lui deux paires de sandales en cuir rouge.

à la XX<sup>e</sup> dynastie, il semble exister un modèle appelé *'fnw*, « chaussures montantes en cuir <sup>23</sup> ». Une telle paire destinée plus particulièrement aux femmes et aux enfants pouvait être achetée pour deux *deben*.

Nous connaissons le mode de fabrication des sandales par la représentation des tanneurs et des cordonniers sur les parois de la tombe de Rekhmirê, datée de la XVIII<sup>e</sup> dynastie (fig. 31). Après avoir trempé la peau dans de l'huile pour l'assouplir, le tanneur l'allonge à la main. Elle est transmise alors à un ouvrier qui découpe les semelles dans une pièce en peau de forme carrée. Il utilise pour cela un racloir à peau à poignée courte qui est terminé par une lame arrondie <sup>24</sup>. Son geste est pendulaire – d'un côté à l'autre –, afin de ne pas plier la pièce à ce moment. C'est le même outil qui est utilisé pour découper des bandes en cuir de largeurs diverses. La lanière qui passe entre le gros orteil est alors fixée dans la semelle. Pour réaliser plus facilement ce geste, le cordonnier se sert de ses dents comme d'un étau. Il coince la lanière puis exerce une pression sur la semelle afin de la positionner. Derrière lui, un confrère perce les oreilles nécessaires au passage du lacet, destiné à faire le tour de la cheville. De part et d'autre de l'artisan, les instruments de sa profession sont facilement identifiables. Il s'agit d'un couteau avec une partie tranchante, large ou étroite, d'une alène, d'un poinçon, d'une corne pour élargir les trous, d'un peigne pour marquer les points de couture et d'un morceau de néphrite pour parfaire le travail <sup>25</sup>.

Pour le moment, il n'a pas été possible de trouver des parallèles à ces chaussures <sup>26</sup>. Toutefois la date du III<sup>e</sup>-IV<sup>e</sup> siècle peut être proposée, car l'assemblage de la semelle à l'empeigne de la chaussure est tout à fait particulier. En outre, il semble que les languettes, les quartiers, les lacets et le contrefort au niveau du cou-de-pied datent des époques tardives <sup>27</sup>.

Les deux enterrements retrouvés dans le lit d'attente du premier gradin correspondent à la dernière période d'occupation de la pyramide, lorsque celle-ci ruinée et ensablée n'était plus qu'une simple carrière – réserve de pierres taillées, toutes prêtes au réemploi. Au III<sup>e</sup>-IV<sup>e</sup> siècle, deux individus de modeste condition ont pourtant exprimé le souhait d'être enterrés dans cet endroit qui, à leurs yeux, semblait posséder encore quelques attraits protectifs.

Délaissant les rituels funéraires pharaoniques, les praticiens de l'époque ont réalisé tout un ensemble de gestes opératoires qui étaient indispensables pour accéder à l'immortalité. Ce sont les mêmes gestes funéraires que l'on retrouve par de nombreux points dans deux inhumations découvertes inviolées au début du siècle dans la nécropole préhistorique de Rôda <sup>28</sup>.

<sup>23</sup> Mention dans le papyrus Turin CGT 2907/8, col. II, 3, J.J. JANSSEN, *JEA* 52, 1966, p. 83 et p. 85, n. q; G. ANDREU, S. CAUVILLE, *RdE* 29, 1977, p. 6; *Anlex.* 77.0632.

<sup>24</sup> Pour conserver et resserrer la peau, on utilise le racloir à peau qui est un outil à tranchant transversal aigu ou mousse suivant son utilisation, à savoir entamer, racler ou assouplir. Actuellement, cet outil est connu en Afrique orientale, mais aussi en Europe, chez les Aïnois et chez les Esquimaux, A. LEROI-GOURHAN, *L'homme et la matière* II, p. 241-242.

<sup>25</sup> N de G. DAVIES, *The Tomb of Rekh-mi-re at Thebes*, p. 50-51, pl. 52-54; J.D. WILKINSON, *The Manners and Customs of the Ancient Egyptians* II, p. 178, fig. 2; p. 188, fig. 1-2; R. DRENKHAN, *AA* 31, p. 8 à 16.

<sup>26</sup> La collection de chaussures conservée au musée du Louvre ne possède malheureusement pas de modèle proche de celle présentée ici, V. MONTEBAULT, *Catalogue des chaussures de l'antiquité égyptienne*, RMN, Paris, 2000.

<sup>27</sup> Il m'est agréable de remercier ici le D<sup>r</sup> C. van

Driel-Murray pour ses précieux renseignements, la datation de cette paire de chaussures et ses nombreuses explications.

<sup>28</sup> « Même position contractée des deux corps couchés sur le côté gauche... L'homme est protégé dans une toile recouverte d'une peau de gazelle; la femme est enveloppée dans une peau de gazelle, enfermée dans une natte. Enfin, un petit panier ovalaire, admirablement travaillé, se trouve appliqué contre la région vulvaire », D<sup>r</sup> LORTET, G. GAILLARD, *La faune momifiée* II, p. 43-46, fig. 38-39.

La dernière occupante de la pyramide du roi Pépy I<sup>er</sup> est originale à plus d'un titre. Bien qu'il n'ait pas été éviscéré, le corps de cette femme a reçu une préparation pour l'au-delà élaborée. En effet, les membres ont été positionnés selon une exigence funéraire tout à fait précise, en usage à l'époque. Les bandelettes de lin, qui ferment le second linceul, ont été placées là afin de contraindre les articulations et les chairs à maintenir cette pose pour des siècles.

L'examen du squelette nous a permis de mettre en évidence, au niveau du maxillaire, des pertes de substances symétriques et révélatrices d'une certaine activité professionnelle spécialisée. De plus, nous avons pu reconstituer l'existence d'un mouvement fonctionnel mandibulaire directement associé à ces lacunes. On constate en effet que les usures caractéristiques des surfaces occlusales des incisives supérieures ont été créées par un mouvement continu se développant dans le sens horaire. Ces deux types de traces signent l'acte de mâcher en vue d'assouplir des morceaux ou des lanières en cuir. Ces marques révélatrices si particulières trouvent déjà leur raison d'être dans la littérature égyptienne ancienne. Dans *l'Enseignement de Khéty*<sup>29</sup>, parmi les professions sur lesquelles l'auteur ironise, figure celle du cordonnier qui passerait ses journées à mâcher le cuir. Ainsi le papyrus décrit-il le geste caractéristique de cette profession.

Les bijoux de bien modeste qualité semblent avoir été portés du vivant de leur propriétaire. Bien qu'incomplets, les trois séparateurs en agate avaient pourtant été conservés. Ils avaient sans doute une valeur sentimentale, comme les perles.

Cependant, le matériel archéologique associé ne possède pas les instruments caractéristiques d'un assembleur de cuir ou d'un cordonnier de l'Antiquité : l'alène, l'aiguille et le raclor à peau. Ceux-ci auraient-ils été cédés à un successeur ? Seul le lissoir en calcite peut venir soutenir notre hypothèse. En revanche, la bourse, le petit étui, la sparterie, les sacs en lin suggèrent tout à la fois les artifices de l'éternel féminin et l'orgueil d'un professionnel. La paire de chaussures pourrait alors être un des chefs-d'œuvre de cette femme-artisan. N'ayant manifestement pas été portées, elles seraient l'affirmation de la parfaite maîtrise de sa profession.

<sup>29</sup> Khéty 8, 2 : H. BRUNNER, *Ägyptologische Forschungen* 13, 1944, p. 23.



Fig. 1a. La défunte au moment de sa découverte. (Cl. V. Dobrev/ MAFS).



Fig. 1b. La momie hors contexte.



Fig. 2a. Dessin de la momie en position.



Fig. 2b. Détail de l'extrémité céphalique de la momie.

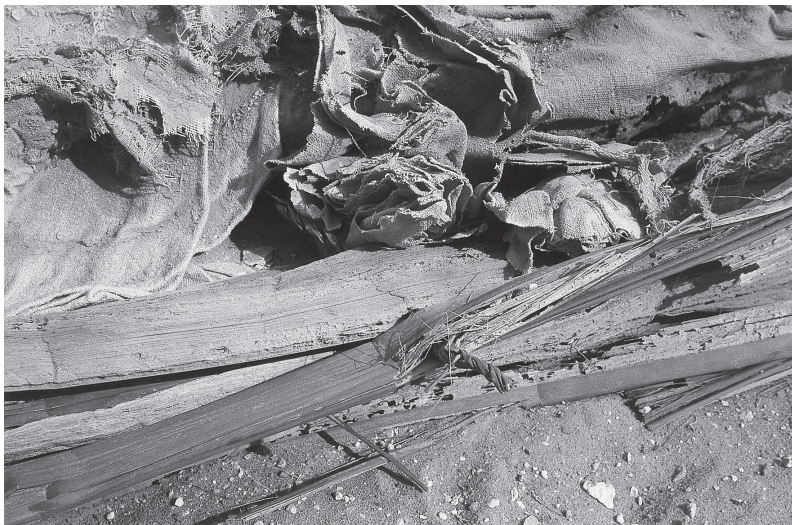


Fig. 3a. Passage de la corde à travers les nervures de palmier.

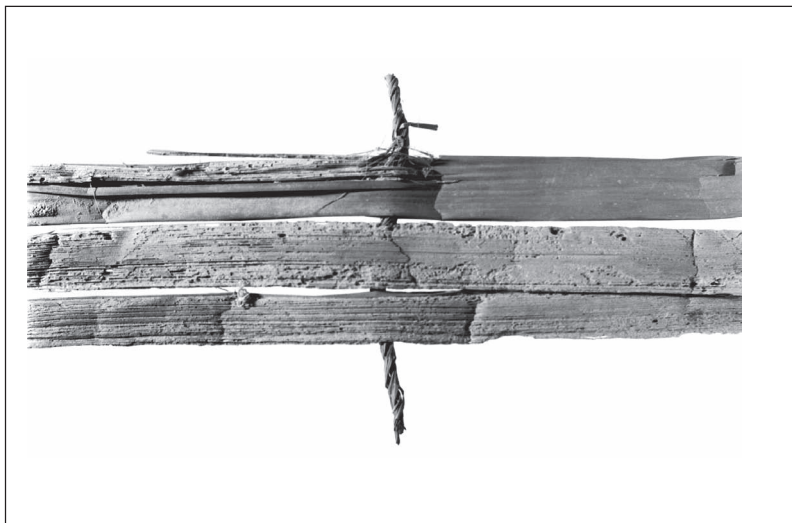


Fig. 3b.

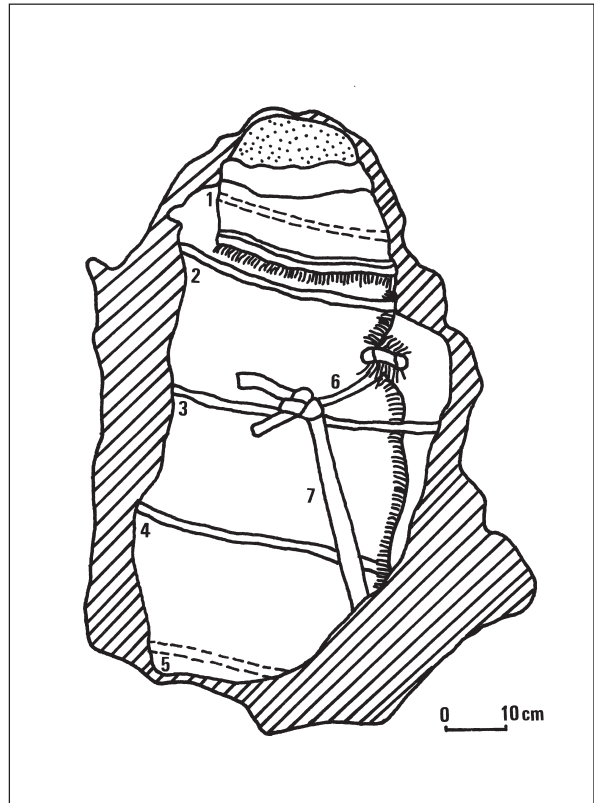
**Fig. 4a.** Enroulement de la corde, à l'extrémité céphalique, passant autour des nervures de palmier.



**Fig. 4b.**



**Fig. 5a.** Ouverture du premier linceul entourant le corps. (Cl. P. Niel/MAFS).



**Fig. 5b.**

**Fig. 6.** Dessin des liens unissant les bandelettes 3, 6 et 7.

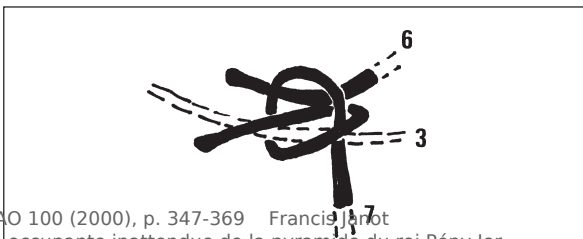




Fig. 7a. Les connexions anatomiques.

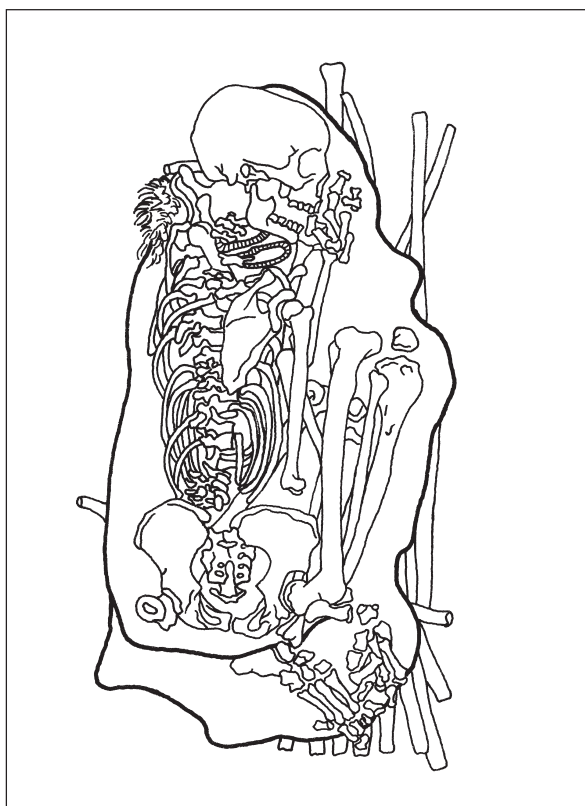
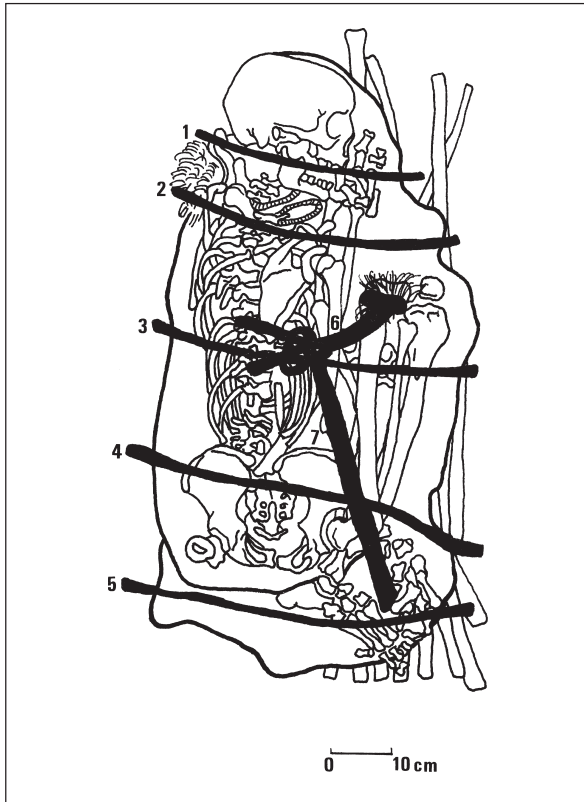


Fig. 7b.

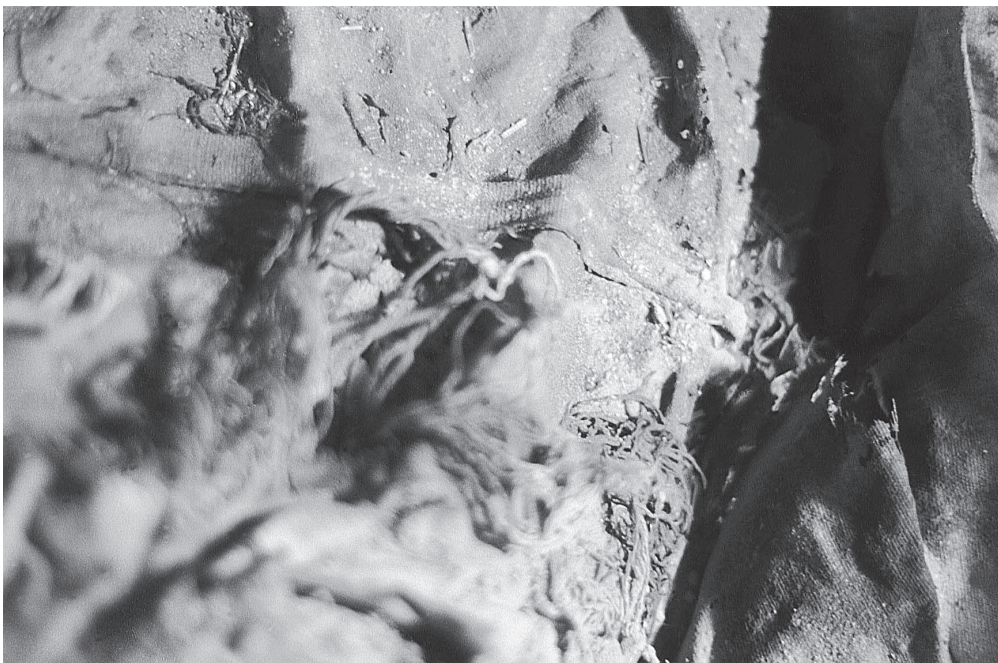


Fig. 8.

Disposition des membres supérieur et inférieur gauche par rapport au plan osseux droit.



**Fig. 9a.**  
Position des sept bandelettes en lin.



**Fig. 9b.** Détail d'une bandelette *in situ*.



Fig. 10a. Les deux cales et leur disposition sous la mandibule.

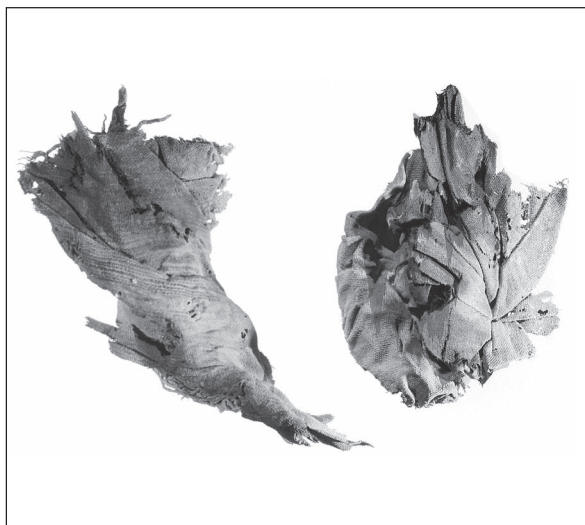


Fig. 10b. (Cl. J.-F. Gout/Ifao).



Fig. 11a. Le collier de perles en place.  
(Cl. P. Niel/MAFS et J.-F. Gout/Ifao).

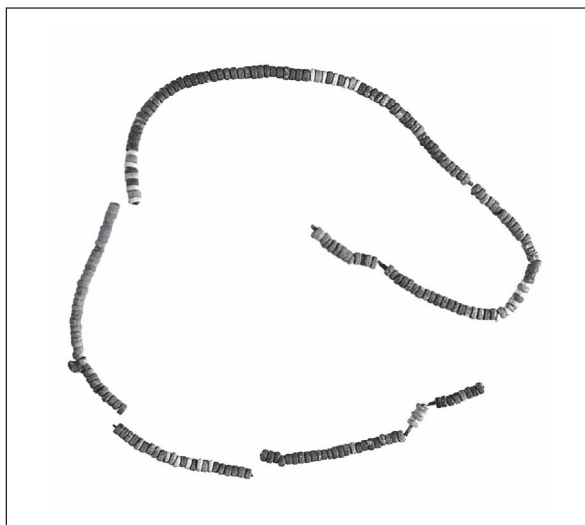


Fig. 11b.

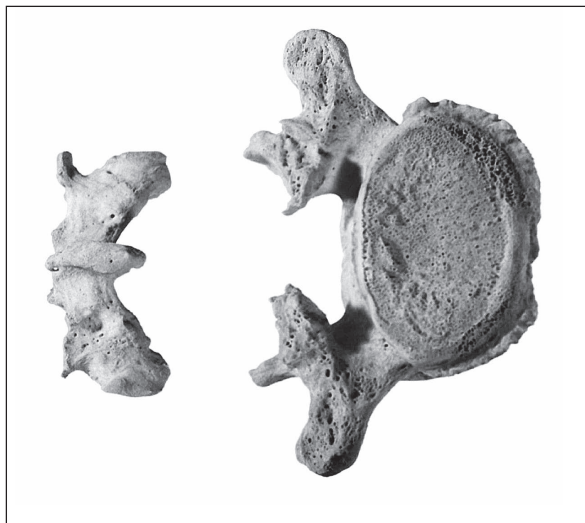


Fig. 12.  
La spondylose bilatérale de L5. (Cl. J.-F. Gout/Ifao).



Fig. 13a. Vue de face et vue inférieure du bloc incisif supéro-inférieur. Mise en évidence des pertes de substances inter-dentaires. (Cl. J.-F. Gout/lfao).



Fig. 13b.

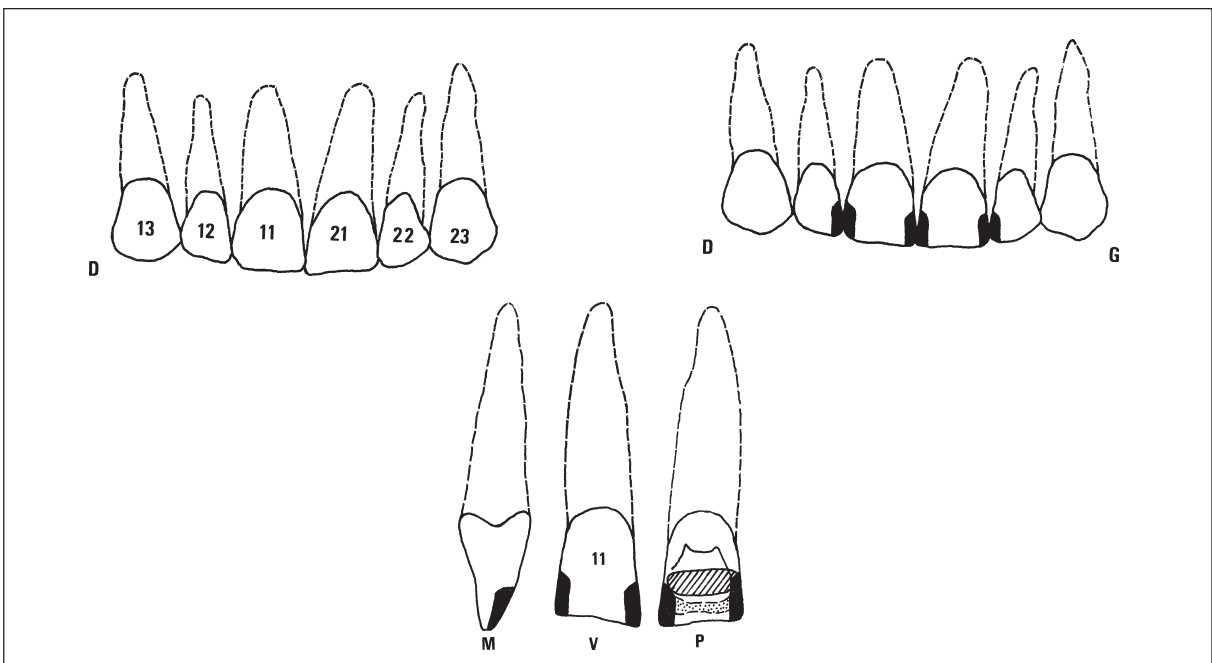


Fig. 14. Schéma montrant l'emplacement des pertes de substances et l'usure de la face palatine de la couronne de l'incisive supérieure droite (11).

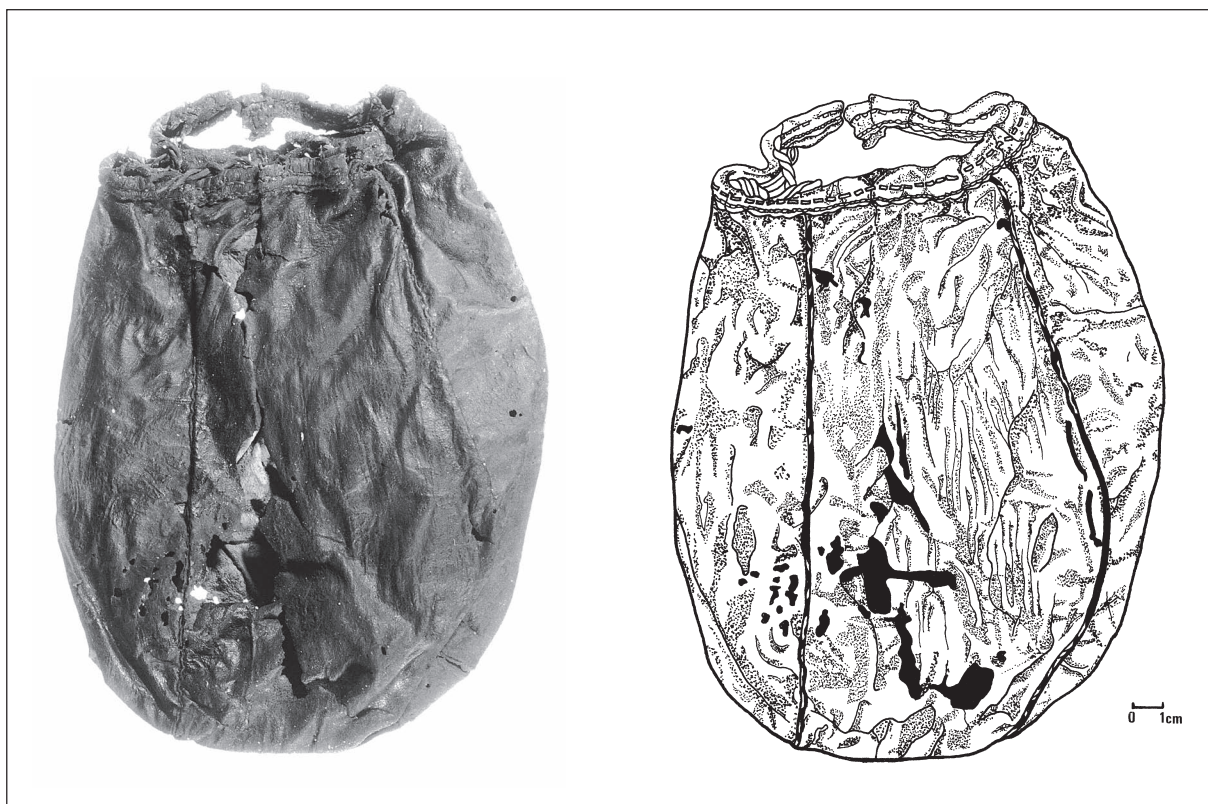


Fig. 15. Bourse en cuir. (Cl. J.-F. Gout/Ifao).

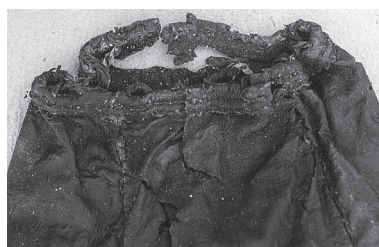


Fig. 16.  
Détail de l'ouverture de la bourse.

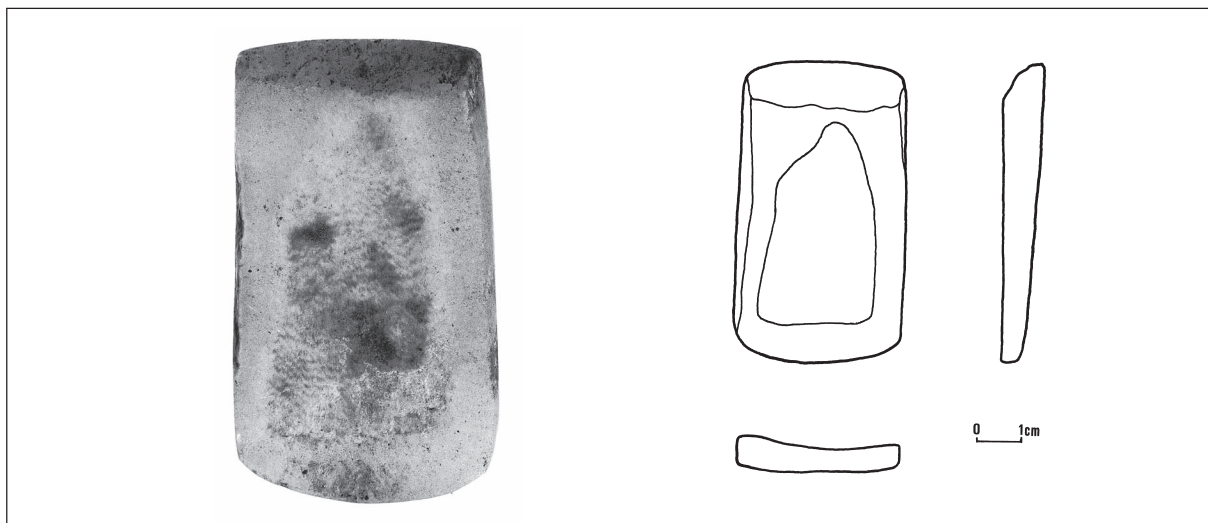


Fig. 17. Lissoir en calcite. (Cl. J.-F. Gout/Ifao).

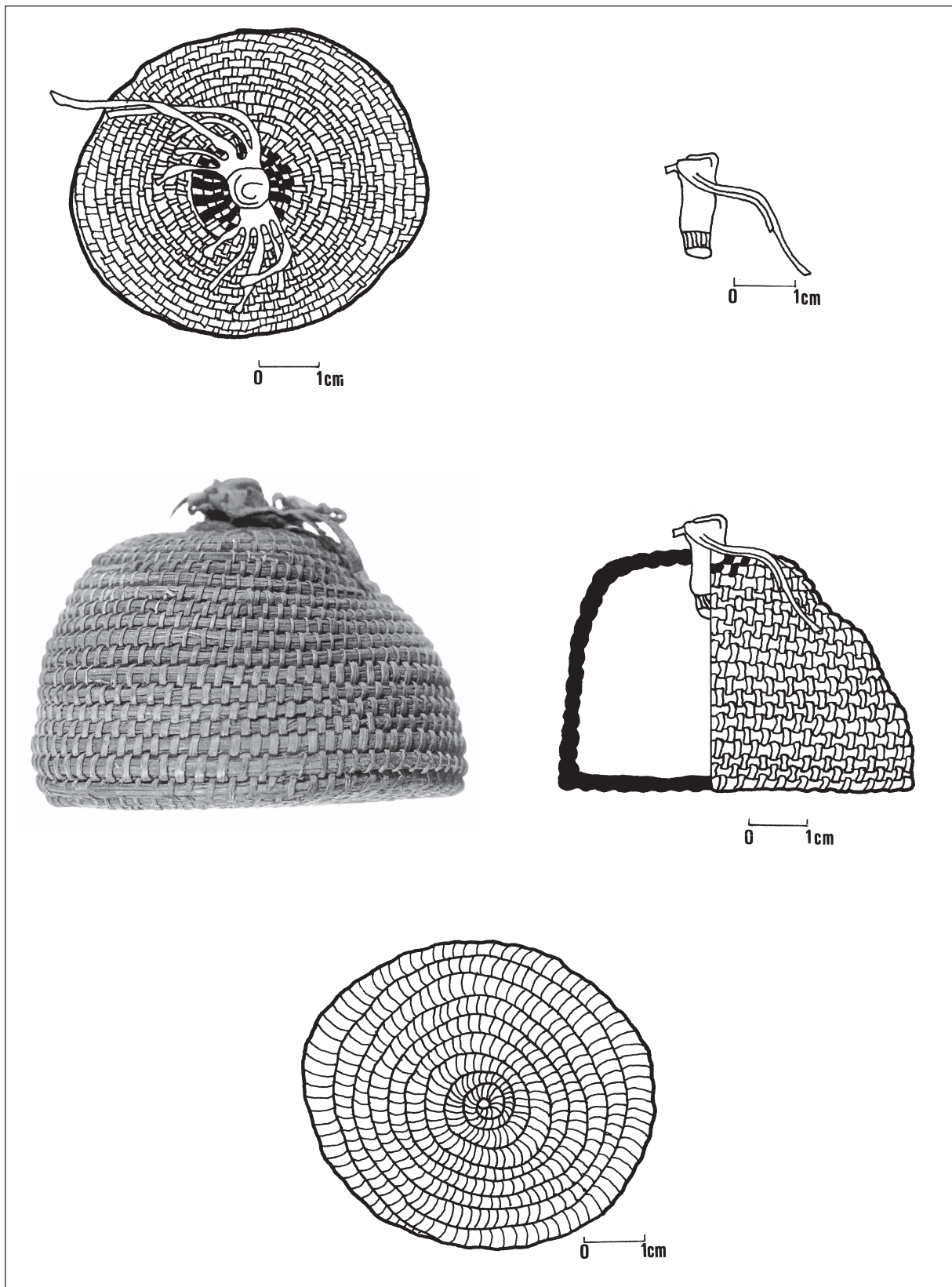


Fig. 18. Sparterie. (Cl. J.-F. Gout/Ifao).



Fig. 19. Deux fragments de tissus en lin. (Cl. J.-F. Gout/lfao).

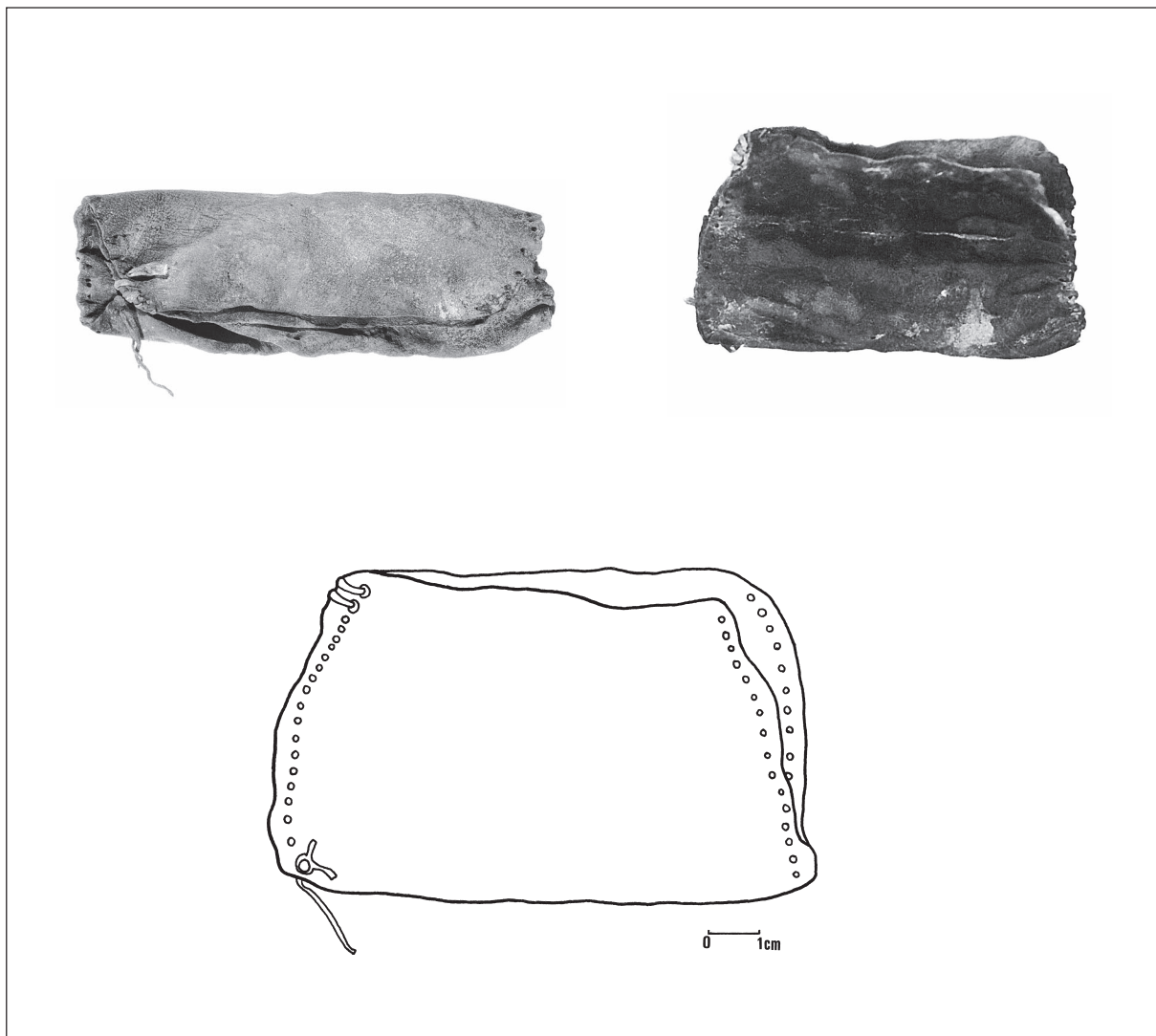


Fig. 20. Étui en cuir. (Cl. J.-F. Gout/lfao).



Fig. 21. Éléments disparates de perles. (Cl. J.-F. Gout/Ifao).

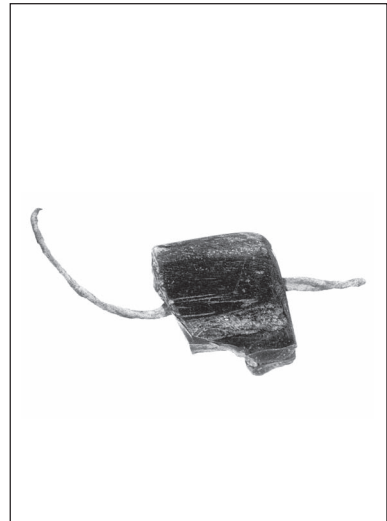


Fig. 24. Séparateur de collier en agate incomplet. (Cl. J.-F. Gout/Ifao).

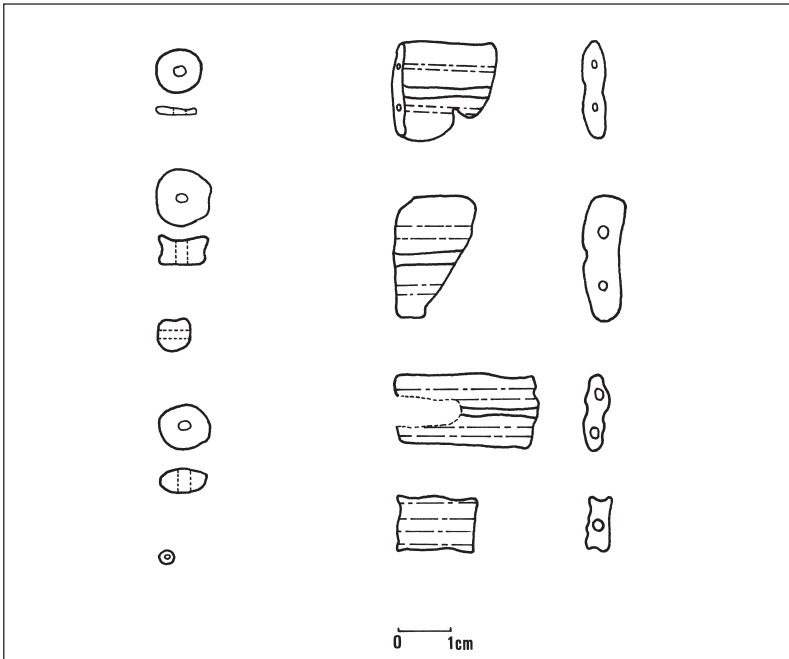


Fig. 22. Dessin des différents types de perles et de séparateurs en agate et en cornaline.

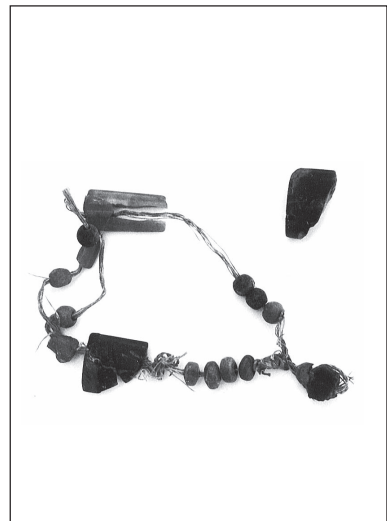


Fig. 25. Bracelet après reconstitution.

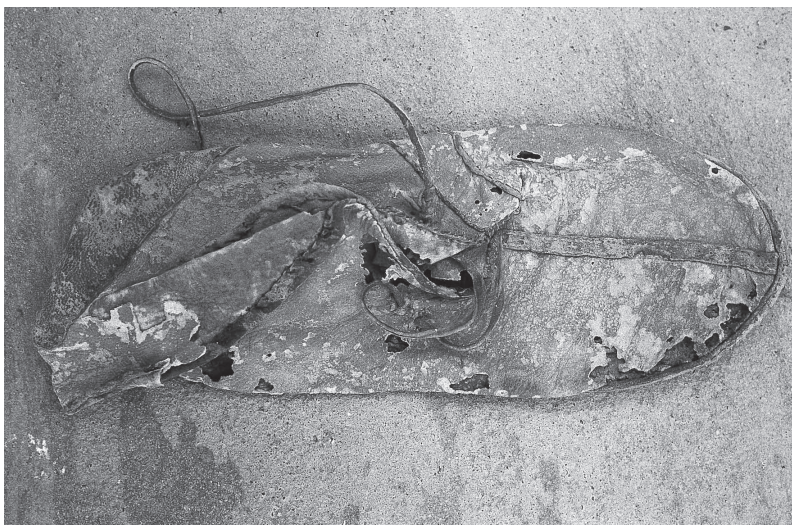


Fig. 23. Bracelet de poignet. (Cl. J.-F. Gout/Ifao).

**Fig. 26.**  
La paire de chaussures au moment  
de sa découverte. (Cl. J.-F. Gout/Ifao).



**Fig. 27.**  
Vue du dessus de la chaussure gauche.



**Fig. 28.**  
Vue de profil de la chaussure gauche  
après manipulations.



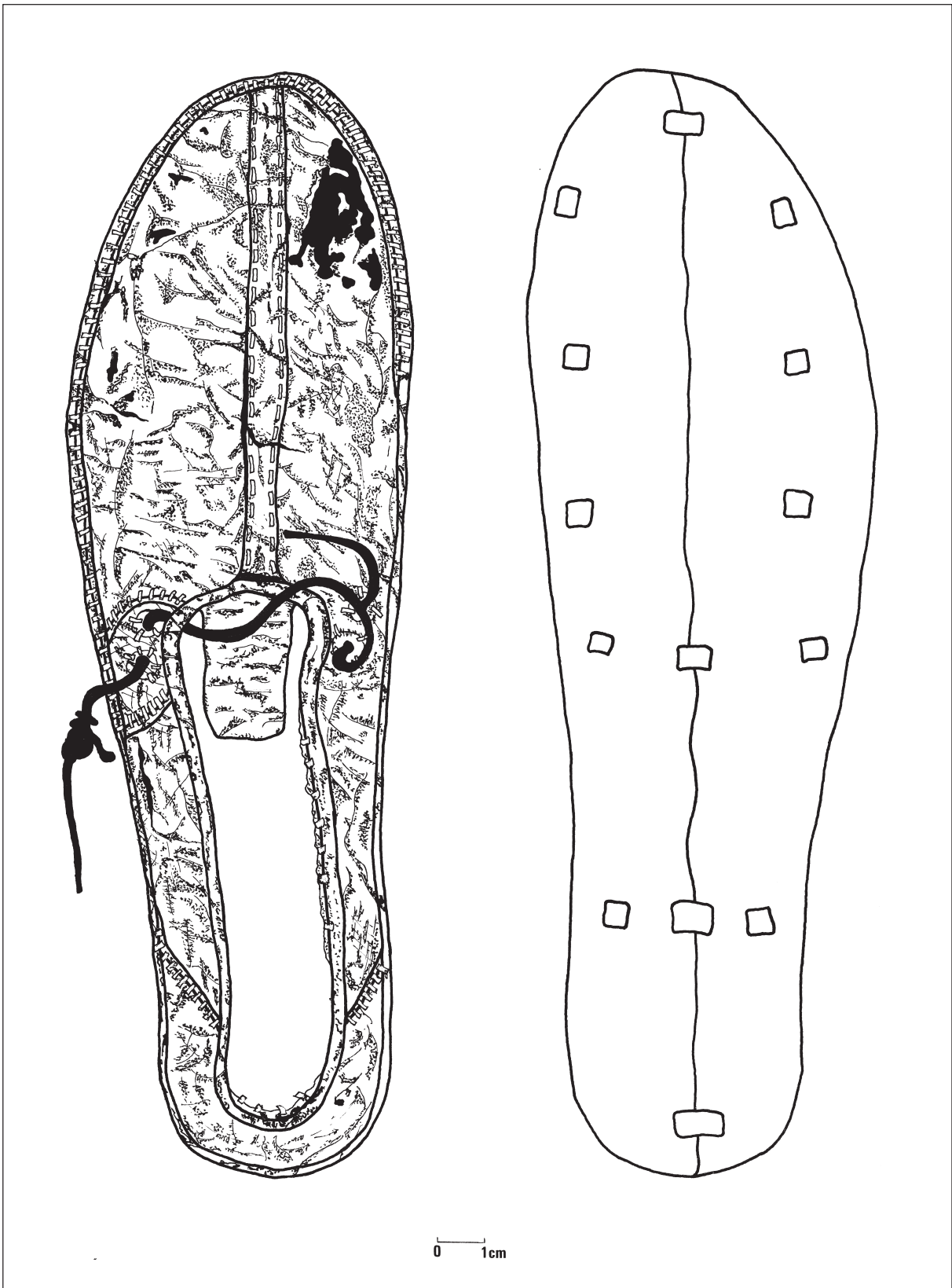
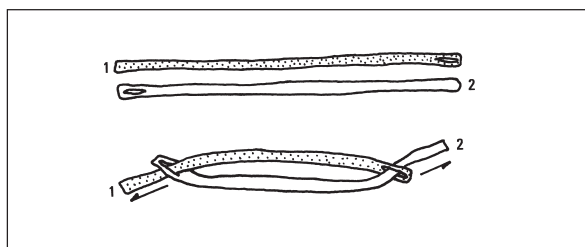
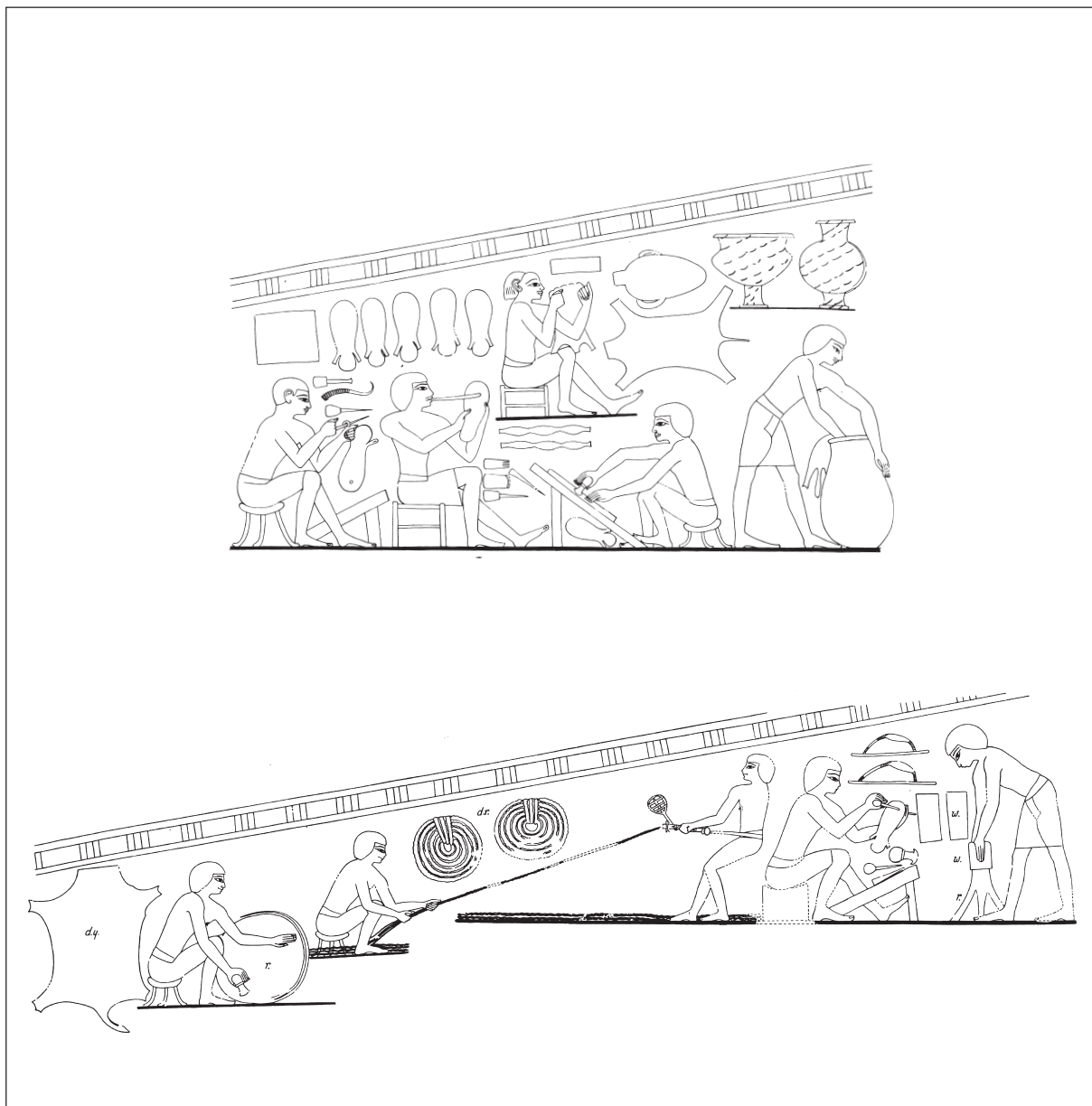


Fig. 29. Dessin de l'empeigne et de la semelle de la chaussure gauche.



**Fig. 30.**  
Méthode utilisée pour allonger le lacet de la chaussure gauche.



**Fig. 31.** Artisans-cordonniers au travail d'après N. de G. DAVIES, *The Tomb of Rekh-mi-Rē' at Thebes*, MMAE X, New York, 1935, pl. LII et LIII.